



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Reglementation

Question écrite n° 6015

### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur l'aménagement de la loi sur la cumul des mandats. En effet, deux ans d'application de cette loi, quant a ses difficultes souvent assez graves pour de nombreux elus locaux, meriteraient un reexamen de celle-ci quant aux contraintes d'application. Il lui demande de bien vouloir lui preciser son intention en ce domaine.

### Texte de la réponse

Reponse. - Tout au long de l'annee 1988, l'application des dispositions de la loi organique no 85-1405 du 30 decembre 1985 et de la loi no 85-1406 de la meme date tendant a limiter le cumul des mandats electoraux et des fonctions electives, n'a pas souleve de difficulte particuliere, notamment a l'occasion du renouvellement integral de l'Assemblée nationale et du renouvellement triennal des conseils generaux. Aucune intervention nouvelle du legislateur n'apparait donc necessaire en ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult •ric](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6015

**Rubrique :** Elections et referendums

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 1988, page 3397